

## Equivalences de parcours de formation et d'expérience

### Tableau récapitulatif

Reconnu sans compléments

Reconnu avec compléments

Pas reconnu

	Formation de moniteur	Formation de organisateur
<b>Formations</b>		
Formation de moniteur FORJE	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Formation d'organisateur FORJE	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
Charte de qualité des organismes de vacances	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Formation de moniteurs/trices de Jeunesse et Camps	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Formation de responsables de camps de Jeunesse et Camps	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
Moniteur J+S (Toutes disciplines sportives)	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Chef de camp J+S Sport de camp/ Trekking	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
Stage de formation à l'animation de centres de vacances et d'activités de loisirs, CEMEA	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Camp Orientation, Village Camps	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
Formation de JACK niveau B (Jeune accompagnant de camps et d'activité enfance et jeunesse), EERV et Eglise catholique vaudoise	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
<b>Expérience</b>		
3 camps	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
4 camps	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Responsabilités juridiques de l'organisateur » et « Concept de sécurité ».

	Formation de moniteur	Formation d'organisateur
<b>Formations d'autres Etats</b>		
BAFA	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
BAFD	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
<b>Charte de qualité des organismes de vacances</b>		
b. Avoir terminé la 1 <sup>e</sup> année d'une formation universitaire en psychologie ou sciences de l'éducation ou d'une Haute école pédagogique, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes et avoir suivi le module qui traite de la « Responsabilité juridique et sécurité» du programme de formation de la charte ;	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Planification, animation et évaluation d'un camp » et « Concept de sécurité ».
c. Avoir terminé la 1 <sup>ère</sup> année dans une Haute école de travail sociale ou une école d'éducation dans le domaine de la petite enfance, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes et avoir suivi le module qui traite de la « Responsabilité juridique et sécurité» du programme de formation de la charte ;	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Planification, animation et évaluation d'un camp » et « Concept de sécurité ».
d. Avoir terminé une formation professionnelle en animation socioculturelle ou pédagogique, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
e. Avoir participé à un stage de formation à l'animation de centres de vacances et d'activités de loisirs des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) ;	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
f. Avoir participé au stage de formation pour responsable de camps de vacances piloté par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active CEMEA ;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
g. Avoir suivi le 1 <sup>er</sup> module de la formation de moniteur du Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux (CEFOC) et avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
h. Avoir suivi le premier module de formation résidentiel d'une semaine dans la préparation au Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA), et avoir suivi le module qui traite de la « Responsabilité juridique et sécurité» du programme de formation des CEMEA ou à défaut de recevoir de l'organisme le texte de la direction de l'Office de la jeunesse : « La responsabilité des directeurs de camps de vacances, moniteurs et répondants d'activités » ;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
i. Avoir organisé au moins un camp scolaire en tant qu'enseignants des degrés secondaires ;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments

m. Avoir effectué au moins 4 camps de vacances en n'étant pas chartocompatible, et avoir suivi les modules qui traitent de la « Responsabilité juridique et sécurité» et « Attitudes éducatives» du programme de formation de la charte ;	Reconnu sans compléments	Reconnu sans compléments
n. Avoir suivi la formation « Sensibilisation à la fonction d'animation » dispensée en Valais et avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes ;	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
o. Avoir suivi la formation WWF: encadrement de camps dans le domaine de l'environnement.	Reconnu sans compléments	Pas reconnu – Formation d'organisateur à suivre en entier
p. Avoir suivi la formation du service civil Encadrement des enfants et des adolescents, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes et avoir suivi le module « Responsabilité juridique et sécurité physique » ;	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Planification, animation et évaluation d'un camp » et « Concept de sécurité ».
q. Avoir suivi la formation du service civil Gestion sans violence des conflits, avoir au moins une expérience de camp avec des enfants ou des jeunes et avoir suivi les module «Responsabilité juridique et sécurité» et « Besoins de l'enfant et de l'adolescent » ;	Reconnu sans compléments	Reconnu avec les modules « Planification, animation et évaluation d'un camp » et « Concept de sécurité ».